

<p>Réunion du conseil d'université des 10-11/12/2009 <i>Extrait des décisions</i></p>

Point 01 Adoption de l'ordre du jour des 10-11/12/2009

Le conseil d'université adopte à l'unanimité l'ordre du jour des 10-11/12/2009 avec la modification suivante : « Rapport relatif aux écoles d'été franco-allemandes 2010 et décision relative à l'appel d'offres écoles d'été franco-allemandes 2011 »

Point 02 Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 02-03/07/2009

Le conseil d'université adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 26-27/03/2009 avec la modification suivante : intégration de Monsieur Braouet dans la liste des participants (p. 1).

Point 05 Forum Franco-Allemand : bilan et perspectives

Le conseil d'université décide à l'unanimité qu'un Forum sous forme de Salon étudiant aura lieu en 2010 avec un budget de fonctionnement réduit. Un nouveau projet pour le Forum sera soumis au conseil d'université en avril 2010. Pour élaborer le concept, un des postes d'emploi du Forum sera transféré du Forum à l'UFA.

Point 06.2 Evolution du tableau des postes

Le conseil d'université décide à l'unanimité de porter de 20 à 25 le plafond d'emplois de l'UFA, parmi lesquels figure un poste dédié à la gestion des manifestations. Un appel à candidatures pour ce poste sera publié. Les coûts de ce poste seront déduits des versements au Forum Franco-Allemand.

Point 06.3 Fundraising

Le conseil d'université approuve à 6 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions la publication d'un appel à candidatures pour l'occupation d'un poste dédié à la levée de fonds, classé dans la grille de salaire 13 du TVöD (Bund) et limité à deux ans.

Point 06.4 Conséquences en matière de personnel

Le conseil d'université approuve à l'unanimité l'avancement en grade de Madame Patricia Rohland et son transfert de la catégorie de rémunération 11 du TVöD (Bund) à la catégorie de rémunération 13.

Point 7.1 Détermination du montant des allocations pour l'année universitaire 2010/2011 en tenant compte des mesures relatives à la régulation des dépenses de programmes

Fixation du montant des aides aux frais de fonctionnement pour l'année universitaire 2010/2011

Le conseil d'université décide à l'unanimité de ne plus rétrophaser les cursus et d'attribuer des aides aux frais de fonctionnement pour l'année universitaire 2010/2011 comme suit :

- Phase préparatoire : attribution d'un montant forfaitaire de 10.000 € par coopération soutenue pour les cursus intégrés et les cursus de niveau master, d'un forfait de base

de 2.000 € pour les périodes d'études de durée significative et de 30.000 € pour les cursus trinationaux.

- Phase probatoire : Pour les cursus d'études intégrés et cursus de niveau master, attribution d'un forfait de 5.000 €, lorsque le nombre d'étudiants en mobilité originaires de l'établissement français d'une part et allemand d'autre part est inférieur à 5+5 (voire à 5+5+5 pour les cursus trinationaux), attribution d'un forfait de 10.000 €, lorsque le nombre d'étudiants en mobilité originaires de l'établissement français d'une part et allemand d'autre part est de 5+5 et inférieur à 30 (voire de 5+5+5 pour les cursus trinationaux) et attribution d'un forfait de 15.000 €, lorsque le nombre d'étudiants en mobilité originaires de l'établissement français et allemand (voire du pays tiers pour les cursus trinationaux) atteint ou dépasse 30 étudiants.
Pour les périodes d'études de durée significative, attribution d'un forfait de base de 2.000 €. Les cursus évalués négativement ne pourront percevoir d'aide aux frais de fonctionnement.
- Phase établie : attribution d'un forfait de base de 2.000 € pour les périodes d'études de durée significative et de 5.000 € pour tout autre type de coopération soutenue.

Définition du montant de l'aide à la mobilité pour l'année universitaire 2010/2011

Le conseil d'université décide à l'unanimité de maintenir le montant de l'aide à la mobilité à 270 € par mois et par étudiant en mobilité, pour une durée maximale de 10 mois par année universitaire, pour l'année universitaire 2010/2011 et de limiter le financement d'un nombre maximum de 60 aides à la mobilité par coopération, par année universitaire et toutes promotions confondues (162.000 € au maximum).

Fixation du montant octroyé au titre de l'aide à la préparation linguistique pour l'année universitaire 2010/2011

Le conseil d'université décide à l'unanimité de fixer le montant octroyé pour l'aide à la préparation linguistique au cours de l'année universitaire 2010/2011 :

- à un forfait de 4.000 € par groupe de 40 étudiants se trouvant pour la première fois en séjour dans le pays partenaire pour les cursus intégrés et les cursus de master,
- à une subvention de 300 € par étudiant dûment inscrit auprès de l'UFA pour l'année universitaire considérée et effectuant son premier séjour dans le pays partenaire pour les périodes d'études de durée significative,
- à un forfait de 4.000 € par groupe de 40 étudiants se trouvant pour la première fois en séjour dans le pays partenaire et de 4.000 € supplémentaires par groupe de 40 étudiants effectuant leur premier séjour dans le pays tiers pour les cursus trinationaux.

Point 07.2 Adoption du budget 2010

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'adopter le projet de budget pour l'exercice 2010.

Point 09 Changement du mandat des commissaires aux comptes

Le conseil d'université désigne à l'unanimité Monsieur Cyrille Schott à la fonction de commissaire aux comptes français ainsi que Monsieur Jens Piontek à la fonction de commissaire aux comptes allemand pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2012.

Point 11.1 Décision relative à la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux collèges doctoraux franco-allemands de l' UFA (CDFA) 2011-2013

Le conseil d'université décide à l'unanimité la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux collèges doctoraux pour la période 2011-2013.

Point 11.2 **Décision relative à la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux écoles d'été franco-allemandes de l'UFA 2011**

Le conseil d'université décide à l'unanimité la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux écoles d'été franco-allemandes 2011.

Point 12 **Décision relative à la création d'une distinction honorifique de l'UFA**

Le conseil d'université décide à l'unanimité la création d'une distinction et d'une barrette honorifiques de l'UFA sur la base de la réglementation proposée.

Point 13 **Coopération entre l'UFA et l'ABG : bilan et perspectives et décision relative au programme "Nouveau Chapitre de la Thèse"**

Le conseil d'université décide à l'unanimité la publication de l'appel à propositions relatif au programme "Nouveau Chapitre de la Thèse".